

**Madame la Sous-Préfète de Bressuire
Monsieur le Maire de Thouars**

Affaire suivie par Vanessa Descoubes
Directrice Adjointe CCAS de Thouars
Tél : 05-49-66-55-35
ccas@thouars.fr

à l'attention des acteurs locaux

Thouars, le 30 novembre 2022

Objet : appel à projets 2023 contrat de ville

Madame, Monsieur,

Après 7 ans de fonctionnement, le contrat de ville porté par la Ville de Thouars a été prolongé jusqu'en décembre 2023. Il constitue le cadre contractuel et opérationnel destiné à soutenir des projets en faveur des habitants du quartier des Capucins, quartier prioritaire de la politique de la ville à Thouars.

Depuis 2015, de nombreux projets ont été soutenus au bénéfice des habitants des Capucins dans le cadre des 3 piliers du contrat de ville que sont le cadre de vie et le renouvellement urbain, l'emploi et le développement économique et la cohésion sociale.

L'année 2022 a été marquée par l'évaluation finale du contrat de ville. Cette démarche, menée par la Ville de Thouars et la Préfecture des Deux-Sèvres, a mobilisé l'ensemble des signataires, les partenaires opérateurs et des représentants du conseil citoyen. Elle se poursuivra en 2023 par des travaux avec l'ensemble des acteurs et partenaires pour formaliser le futur contrat de ville.

Ainsi, dans l'attente de la nouvelle contractualisation, l'appel à projets 2023 lancé par la Ville de Thouars et l'État s'inscrit dans le prolongement de l'appel à projets 2022 avec une attention particulière suite à l'évaluation sur les projets de soutien à la parentalité et à la lutte contre l'isolement notamment des personnes âgées.

Les projets déposés pour 2023 devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- l'accompagnement à la parentalité
- la lutte contre la précarité alimentaire
- l'accès aux droits (administratifs, santé) et à la lutte contre la fracture du numérique
- le renforcement de la cohésion sociale (accès au sport, à la culture, aux loisirs, à la citoyenneté)
- la lutte contre l'isolement des personnes âgées
- la réduction des freins à l'emploi
- l'insertion professionnelle

Les projets doivent également porter une attention particulière aux quatre priorités transversales suivantes : la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes, les valeurs de la République et la laïcité et la lutte contre les discriminations.

Nous vous appelons à participer dès aujourd'hui aux objectifs de la politique de la ville en adressant **vos projets avant le 5 Février 2023** selon les modalités définies en annexe.

Ces projets feront l'objet d'une instruction conjointe réalisée par les services de l'État et pour la ville de Thouars par le CCAS et présentée à l'ensemble des partenaires en mars 2023.

Nous serons particulièrement attentifs à la qualité de vos projets, reposant sur des objectifs clairs, précis et mesurables et devant constituer un apport concret et adapté à la situation des habitants du quartier des Capucins.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos considérations distinguées.



La Sous-Préfète de Bressuire
Catherine LABUSSIÈRE



Le Maire de la commune de Thouars
Bernard PAINEAU